

*Question présentée par la députée :*  
*M<sup>me</sup> Glenna Baillon-Lopez*

*Date de dépôt : 26 octobre 2021*

## **Question écrite**

### **Mesures d'insertion et de formation ARE et AIT proposées par l'office cantonal de l'emploi (OCE) : coût, efficacité et profil des bénéficiaires**

Il est établi que les travailleurs et travailleuses âgées de 50 ans et plus qui perdent leur emploi rencontrent souvent de grandes difficultés à se réinsérer sur le marché du travail. Considérant les statistiques du chômage à Genève, l'évolution démographique ainsi que la crise sanitaire et économique actuelle, dont les conséquences dureront certainement plusieurs années encore, il est à craindre que ces difficultés se renforcent encore.

D'un autre côté, des aides financières telles que l'allocation de retour en emploi (ARE) et l'allocation d'initiation au travail (AIT) ont fait leurs preuves et sont réputées être parmi les mesures d'insertion les plus efficaces. Il n'est toutefois pas clair si – et le cas échéant dans quelle ampleur – ces mesures profitent aux chômeurs et chômeuses âgées ou si elles aident prioritairement, voire exclusivement, au retour à l'emploi de candidates et candidats plus jeunes.

Pour me permettre d'obtenir une vue plus claire du fonctionnement et du profil des bénéficiaires des deux dispositifs que sont l'ARE et l'AIT, je sou mets respectueusement au Conseil d'Etat les questions suivantes :

**1. Est-il possible de connaître, relativement aux mesures ARE et AIT octroyées, pour chaque année depuis 2015, les informations suivantes :**

- **du point de vue des personnes recrutées :**
  - **leur nombre ;**
  - **leur répartition :**
    - **par tranche d'âge ;**

- *par genre ;*
  - *par niveau de qualification ;*
  - *par temps écoulé depuis la première inscription au chômage ?*
- *du point de vue des employeuses et employeurs :*
    - *leur nombre ;*
    - *leur répartition :*
      - *par secteur d'activité ;*
      - *par type de poste (niveau hiérarchique) ?*
2. *A des fins de comparaison, ces données pourraient-elles être mises en perspective, pour chaque année correspondante, avec celles issues de la population générale des chômeurs et chômeuses inscrites auprès de l'OCE et avec celles issues de la population générale des employeurs et employeuses ayant recruté une de ces personnes, respectivement ?*
3. *Parmi les chômeuses et chômeurs recrutés à l'aide d'une mesure ARE ou AIT entre janvier 2015 et avril 2019, combien (en %) se sont réinscrits au chômage dans les deux années et demie (30 mois) suivant l'octroi de la mesure ? Est-il possible de connaître leur profil, selon les mêmes critères que ceux évoqués plus haut (i.e. âge, genre, niveau de qualification, temps passé au chômage) ?*
4. *Enfin, pour chacun des deux dispositifs ARE et AIT, quels sont, d'une part, le coût moyen par mesure octroyée et, d'autre part, le coût total annuel ?*

Je remercie chaleureusement et par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.